

Arrêté fédéral

portant approbation de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam sur la protection de la propriété intellectuelle et la coopération dans ce domaine

du 20 mars 2000

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹;

vu le message annexé au rapport du 12 janvier 2000 sur la politique économique extérieure 99/1+2²,

arrête:

Art. 1

¹ L'Accord signé le 7 juillet 1999 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam sur la protection de la propriété intellectuelle et la coopération dans ce domaine est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier l'accord.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

Conseil national, 9 mars 2000

Le président: Seiler
Le secrétaire: Anliker

Conseil des Etats, 20 mars 2000

Le président: Schmid Carlo
Le secrétaire: Lanz

¹ RS 101

² FF 2000 1291